

LES CERTIFICATS DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (CQP)

fiche

5

QU'EST CE QUE C'EST ?

Créés et délivrés par les branches de la filière de la Communication graphique, les Certificats de qualification professionnelle (CQP) attestent d'une qualification acquise sur un métier spécifique (Préparateur cylindres hélios, Coloriste en sérigraphie, Massicotier...). 18 CQP, couvrant un large champ d'activité (Prépresse, Impression, Sérigraphie, Finition, Services...), sont aujourd'hui proposés. Accessibles à tous, au travers d'un grand nombre de dispositifs, ils constituent un atout indispensable.

À QUOI CELA SERT-IL ?

Ils permettent de reconnaître des compétences correspondant précisément aux métiers des entreprises du secteur et valoriser l'expérience acquise par les salariés. À la différence d'un diplôme, les CQP attestent de la maîtrise des savoirs professionnels directement liés à la production. Grâce à un parcours personnalisé prenant en compte son niveau d'expérience, chaque candidat peut ainsi consolider ou compléter ses acquis par des apports techniques et pratiques. La reconnaissance officielle d'une qualification professionnelle à un emploi donné est un atout important facilitant l'insertion, la promotion, l'évolution de carrière et la mobilité professionnelle. Inscrits au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), ces CQP sont reconnus par l'État et par l'ensemble des entreprises de la branche.

QUI EST CONCERNÉ ?

Les CQP sont ouverts à tous les salariés. Les épreuves sont accessibles directement si les salariés ont déjà acquis les compétences et les savoir-faire du CQP dans le cadre d'une VAE ou dans le cadre d'une action de formation (CPF, Contrat de professionnalisation...). Le détenteur d'un CQP apporte ainsi la preuve qu'il détient les aptitudes requises pour tenir un emploi donné.

QUELLE MISE EN ŒUVRE ?

Une large palette de dispositifs mène aux CQP :

LES ACTIONS DE FORMATION PRÉALABLES À L'EMBAUCHE

Les demandeurs d'emploi (issus ou non de la branche de l'Imprimerie de labeur) peuvent être formés avant leur recrutement par une entreprise du secteur. Débouchant sur l'obtention d'un CQP, leur formation répond aux besoins spécifiques des entreprises en matière de recrutement de personnel qualifié.

LES CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION

Les personnes recrutées en Contrat de professionnalisation peuvent préparer un CQP pendant la durée de leur contrat (Voir fiche 3).



LES PÉRIODES DE PROFESSIONNALISATION

Tous les salariés en CDI ainsi que les salariés en Contrat unique d'insertion (CDI et CDD) peuvent préparer un CQP dans le cadre de la Période de professionnalisation (Voir fiche 2).

LA VAE

Les personnes en activité peuvent obtenir totalement ou partiellement un CQP par la voie de la Validation des acquis de l'expérience (VAE), si elles justifient de 3 ans d'expérience en lien avec le CQP visé (Voir fiche 9).

LISTE DES CQP

→ PAO/Préresse

- Concepteur réalisateur graphique
- Technicien préresse

→ Impression

- CMIE⁽¹⁾ simple offset
- CMIE⁽¹⁾ complexe offset feuilles
- Conducteur de rotative d'exploitation simple offset continu
- CMIE⁽¹⁾ complexe flexographie
- Conducteur de presse numérique
- Conducteur de machine à imprimer héliogravure emballage

→ Finition

- Conducteur d'encarteuse piqueuse
- Conducteur de chaîne de brochage
- Conducteur de plieuse
- Massicotier

→ Services

- Agent de fabrication/deviseur
- Agent technico-commercial

→ Sérigraphie ⁽²⁾

- Clicheur en sérigraphie
- Coloriste en sérigraphie
- Conducteur en sérigraphie
- Façonnier en sérigraphie

(1) CMIE : Conducteur de machine à imprimer d'exploitation.

(2) Les CQP Sérigraphie ne sont pas enregistrés au RNCP

QUELLES MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE DÉLIVRANCE ?

L'évaluation est basée sur le référentiel d'activités et de compétences de chaque CQP. Différents outils (guides, grilles de notation) permettent à la fois au candidat de préparer ses épreuves, et au jury de mesurer objectivement le niveau de maîtrise de chaque personne. L'examen de validation comporte 3 épreuves distinctes : la rédaction d'un mémoire, une épreuve pratique en production ou une étude de cas selon le CQP et un oral.

Le jury d'examen est composé exclusivement de professionnels du secteur avec des représentants des salariés et des employeurs ainsi qu'un représentant d'un organisme de formation. Il statue sur l'obtention du CQP par le candidat et propose à la CPNE la liste des personnes admissibles.

La Commission paritaire nationale pour l'emploi (CPNE) de branche délivre ensuite le CQP au candidat qui a réussi les épreuves d'évaluation.

OÙ SONT ORGANISÉS LES EXAMENS CQP ?

11 organismes de formation ont été habilités à apporter leur soutien logistique aux examens (détermination des dates d'examen, recherche des lieux de passage des épreuves, secrétariat du jury, coordination d'ensemble en vue du bon déroulement de l'examen).



Pour plus d'informations, contactez votre chargé(e) de mission régional(e)
www.agefospme-cgm.fr